

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D88-2016

Séance du 24 novembre 2016 – Convocation du 15 novembre 2016

Compte rendu affiché le 2 décembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Tarifs 2017 cimetière et occupation du domaine public

Comme chaque fin d'année, l'évolution des tarifs applicables au cimetière et à la voirie est proposée pour application à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette proposition de tarifs a été validée par la commission municipale Finances réunie le 7 novembre 2016. Pour l'année 2017, il est proposé de reconduire les tarifs de l'année 2016.

Tarifs cimetière :

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Concessions 15 ans	305 €	305 €
Concessions 30 ans	610 €	610 €
Concessions 50 ans	910 €	910 €
Columbarium 15 ans	305 €	305 €
Columbarium 30 ans	610 €	610 €
Jardin du souvenir	Gratuité	Gratuité

Tarifs voirie :

	Unité	Périodicité	Seuil de facturation	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Mode de facturation
Occupation du domaine public						
Échafaudages	Le m linéaire	Mensuelle	1 mois	10 €	10 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêt.
Construction provisoire	par bungalow	Mensuelle	1 mois	210 €	210 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêt.
Emprise sur le domaine public dans le cadre d'un chantier	Le m ²	Mensuelle	1 mois	10 €	10 €	Barriérage autre qu'échafaudage, facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêt.
Divers voirie						
Élagages trottoirs	Le m linéaire	Unité		20 €	20 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission des Finances en date du 7 novembre 2016,
- **ADOpte les tarifs communaux du cimetière et de l'occupation du domaine public comme fixés ci-dessus pour l'année 2017,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 novembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2016
- Publication ou affichage le 29/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.

